

Projet de boisement de vigne mixte de 9,35 ha suite à l'arrachage sanitaire de la vigne en Gironde

Complément Zone Humide

Les cartographies du site <https://sig.reseau-zones-humides.org/> montrent plusieurs parcelles du projet comme milieux potentiellement humide avec une probabilité allant d'assez forte à très forte :

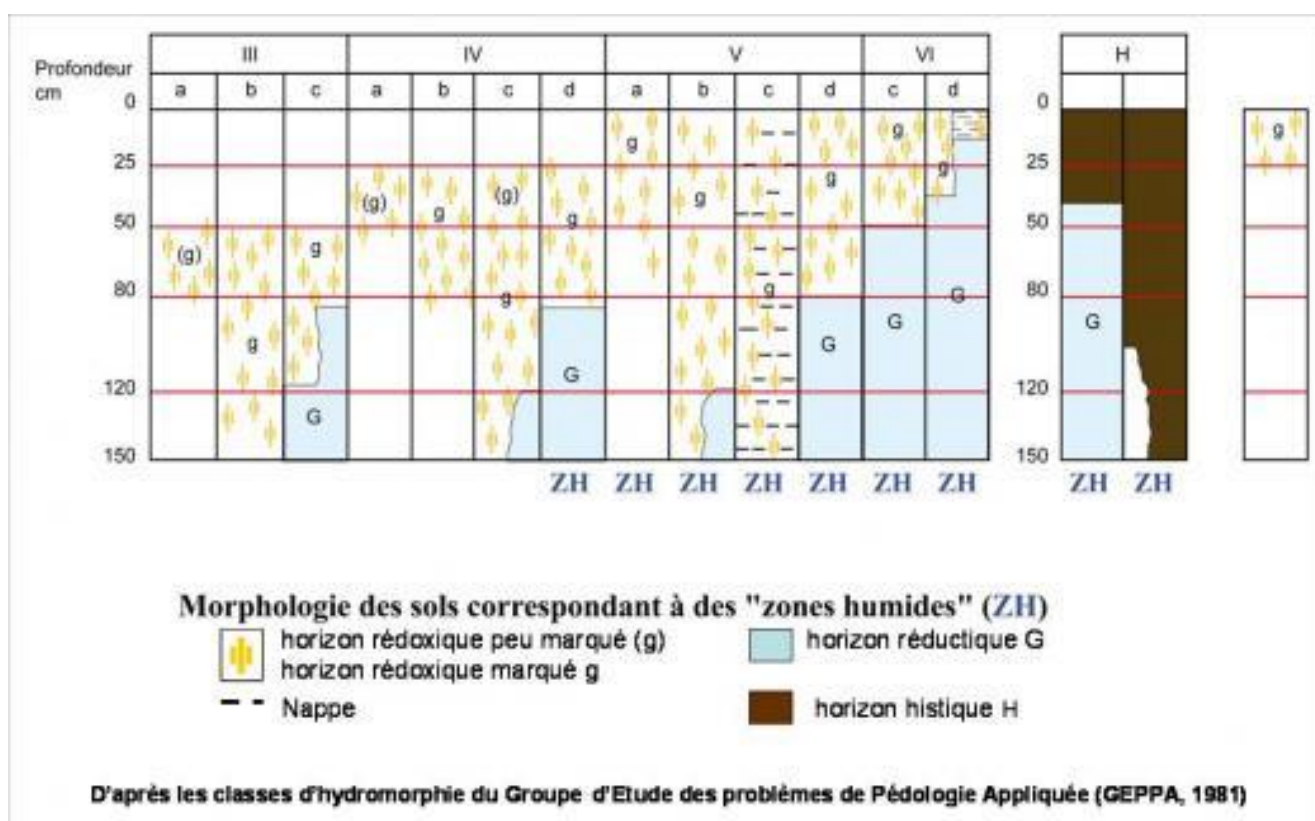


Ces cartographies sont peut précises est doivent faire l'objet d'investigations terrain pour vérifier la présence des zones humides.

Pour mémoire, l'arrêté du 24 juin 2008, modifié par celui du 1er octobre 2009, précise que la délimitation des zones humides repose sur deux critères principaux : le critère pédologique, fondé sur l'étude des sols et la mise en évidence de phénomènes d'hydromorphie, et le critère botanique, basé sur l'analyse de la végétation, qui doit être majoritairement constituée d'espèces hygrophiles caractéristiques des milieux humides.

Les investigations de terrain ont été réalisées le 05/02/2026 afin de vérifier l'existence effective de zones humides sur le site. Les secteurs présentant une probabilité d'humidité forte à très forte ont fait l'objet de sondages pédologiques ainsi que de relevés botaniques.

Les sondages pédologiques ont ensuite été comparées aux classes d'hydromorphie du GEPPA afin de déterminer s'il s'agissait d'un sol hydromorphe.

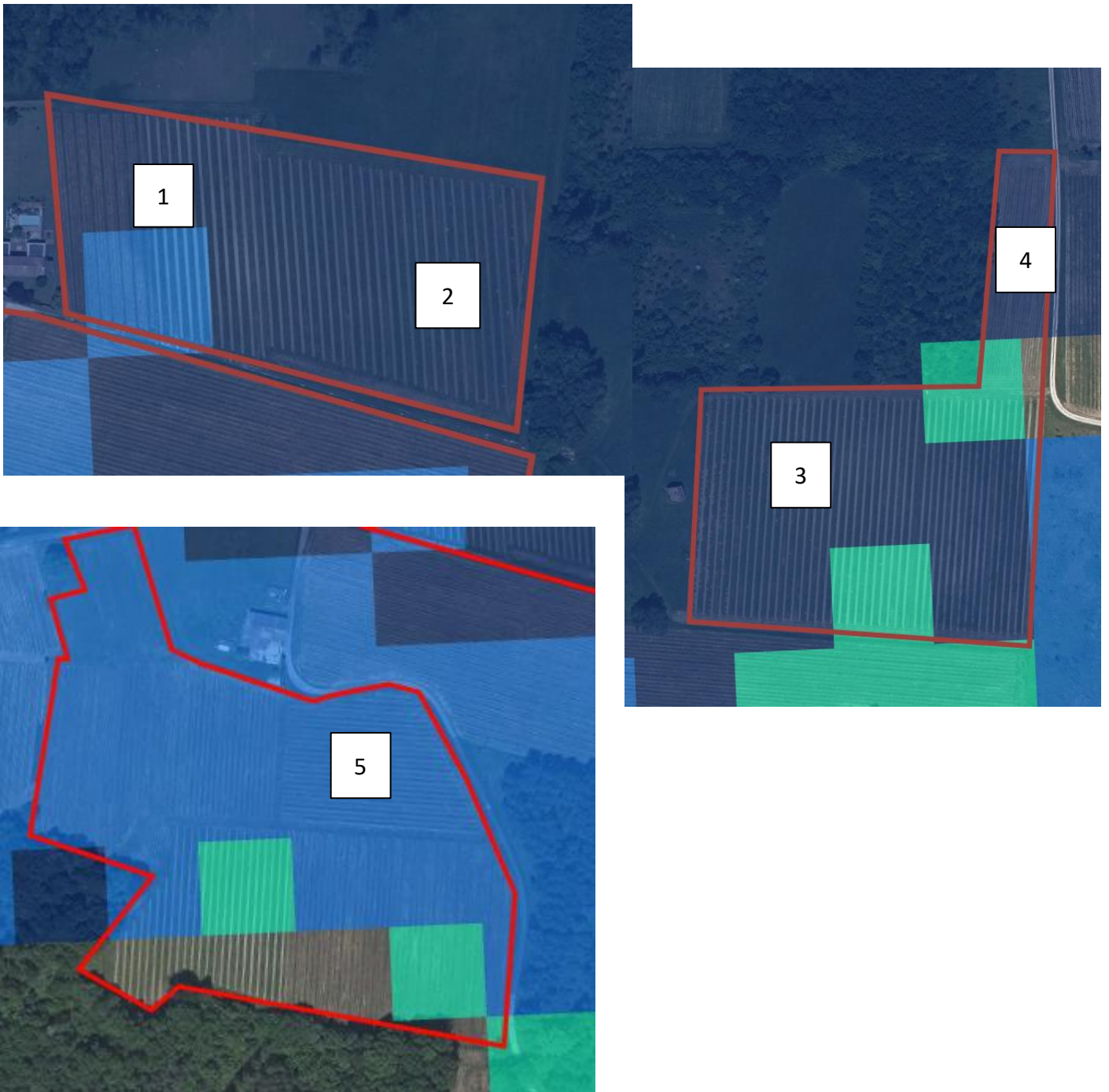


Les sondages pédologiques ont été réalisés à l'aide d'une tarière manuelle, jusqu'à la profondeur maximale prospectable. Certains sondages ont été limités par la forte compacité du sol, ne permettant pas d'atteindre des horizons plus profonds.

Les paramètres suivants ont été relevés :

- Profondeur du sol prospectable.
- Profondeur d'apparition des premiers traits rédoxiques (taches de rouilles).
- Profondeur maximale des traits rédoxiques
- Profondeur d'apparition de l'horizon réductique
- Pourcentage de tâches par horizon

La localisation des points de sondages est représentée dans les cartographies ci-dessous :



Les résultats de ces relevés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Numéro de sondage :	1	2	3	4	5
Profondeur du sondage avant blocage tarrière	0, 60 m	0, 50 m	0,50 m	1 m	1 m
Profondeur d'apparition traits rédoxiques	20 cm	30 cm	50 cm	10 cm	30 cm
% de tâches	20 %	20 %	15 %	50 %	10 %
Profondeur maximale des traits rédoxiques	60 cm	50 cm	50 cm	70 cm	1 m
Profondeur d'apparition horizon réductique	-	-	-	70 cm	-
% de tâches	-	-	-	80 %	-
Commentaire du sondage	Arrêt cause sol trop compact	Arrêt cause sol trop compact	Arrêt cause sol trop compact	Arrêt cause apparition d'une nappe d'eau	-
Classification selon le tableau GEPPA	IV c	IV c	III b	V d	IV c



1



2



4

Photographies des sondages pédologiques effectués, les numéros correspondent aux relevés.

Les relevés pédologiques mettent en évidence que la station n°4 présente des caractéristiques morphologiques correspondant à des zones humides.

Les relevés botaniques réalisés à chaque point de sondage viennent compléter et affiner ce premier diagnostic. Chaque relevé botanique a été effectué sur une surface de 9 m², soit un carré de 3 m × 3 m centré sur le point de sondage.

Les résultats de ces relevés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

1		2		3		4		5	
Flore	%	Flore	%	Flore	%	Flore	%	Flore	%
Géranium découpé <i>Géranium dissectum</i>	10	Géranium découpé <i>Géranium dissectum</i>	10	Agrostide stolonifère <i>Agrotis Stolonifera</i>	40	Fétuque rouge <i>Festuca rubra</i>	75	Géranium découpé <i>Géranium dissectum</i>	10
Dactyle aggloméré <i>Dactylis glomerata</i>	80	Dactyle aggloméré <i>Dactylis glomerata</i>	80	Dactyle aggloméré <i>Dactylis glomerata</i>	40	Géranium découpé <i>Géranium dissectum</i>	25	Dactyle aggloméré <i>Dactylis glomerata</i>	80
Trèfle des prés <i>Trifolium pratense</i>	10	Trèfle des prés <i>Trifolium pratense</i>	10	Pissenlit <i>Taraxacum officinale</i>	5			Trèfle des prés <i>Trifolium pratense</i>	10
				Géranium découpé <i>Géranium dissectum</i>	10				
				Plantain lancéolé <i>Plantago lanceolata</i>	5				

Les relevés botaniques ne montrent pas la présence de zones humides. Le relevé floristique de la station 3 montre une proportion minoritaire de flore caractéristique des zones humides. Le pourcentage de recouvrement étant inférieur à 50%, le critère botanique ne permet pas de classer la station 3 comme zone humide.

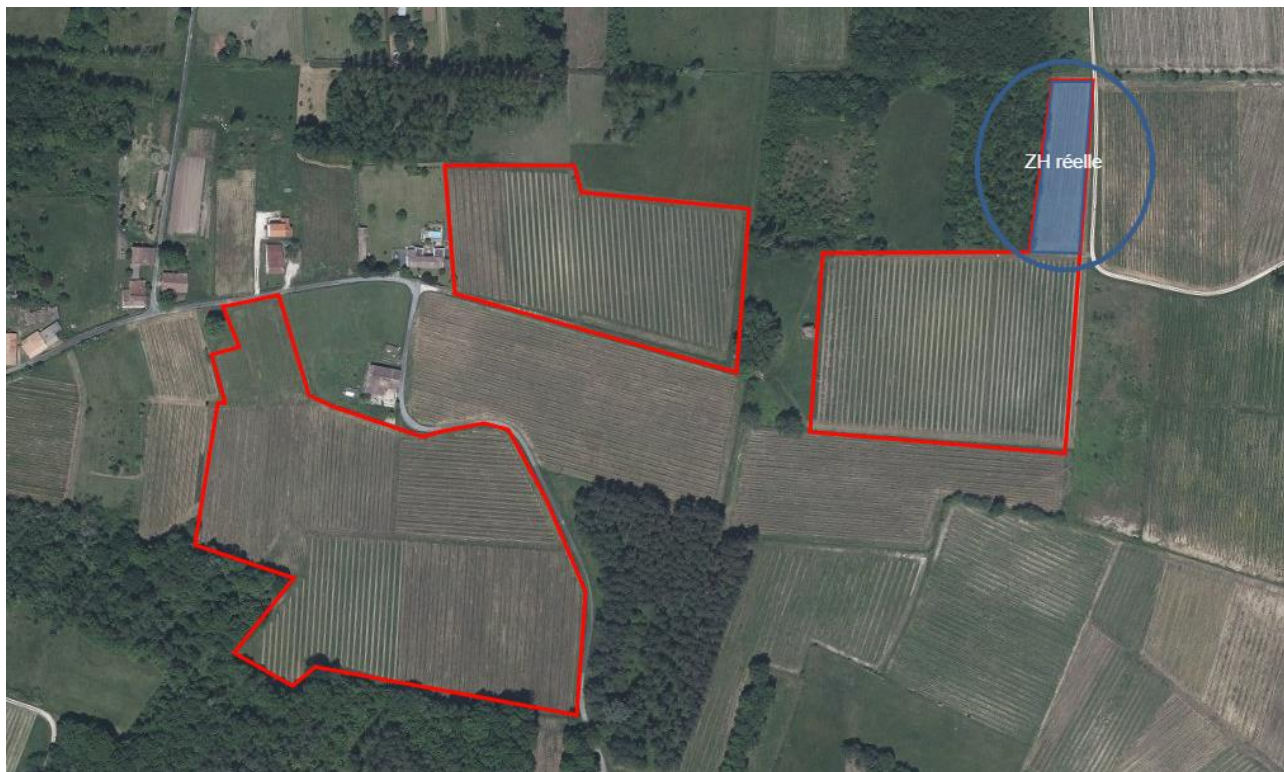
Le manque de diversité spécifique sur ces relevés pédologiques sont justifiés par le passé agricole soutenu de ces parcelles, traitées en vigne conventionnelle.

De plus, l'arrachage récent des ceps de vigne a déstructuré les horizons du sol, perturbant encore davantage ce milieu dégradé.

Conclusion

D'après les critères botaniques et pédologiques, **la station 4 est identifiée comme zone humide**. Les autres stations ne présentent pas les caractéristiques de zone humide.

La surface effective de zone humide sur l'emprise du projet est donc estimée à environ 0,40 ha sur la parcelle OB 233 de la commune de Cartelegue, représentée sur la carte ci-dessous :



Cartographie de la zone identifiée comme zone humide.

Le fonctionnement écologique de cette zone étant actuellement fortement dégradé par l'antécédent culturel (historique de vigne conventionnelle + arrachage récent), le projet permettra une stabilisation de la zone humide par l'arrêt de l'utilisation d'intrants chimiques et l'arrêt du retournement du sol. Les racines des arbres stabiliseront le sol et permettront une phyto-épuration des rémanents chimiques.

La qualité de l'eau en sera améliorée et à terme, la zone humide deviendra écologiquement fonctionnelle.